



EB-2013-0109

AVIS DE REQUÊTE

UNION GAS LIMITED: DISPOSITION DES SOLDES DES COMPTES DE REPORT ET PARTAGE DES GAINS

6 juin 2013

Union Gas Limited (« Union ») a déposé une requête datée du 9 mai 2013 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») en vertu de l'article 36 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, L.O 1998, chap. 15 (annexe B), pour obtenir de la Commission qu'elle établisse une modification ou une variation des tarifs facturés aux clients à compter du 1^{er} octobre 2013, suite au partage des gains de 2012 en vertu du mécanisme de tarification d'encouragement approuvé par la Commission ainsi que la disposition finale des fonds accumulés dans le compte de report de la fin 2012 et des autres soldes (la « requête »).

La requête fait également l'objet d'une demande d'accord pour un compte de report en vue de capturer les écarts entre les partages de gains, le compte de report et les autres soldes dont la disposition a été approuvée ainsi que les montants remboursés ou recouvrés (compte n° 179-132). La Commission a assigné à la dite requête le numéro de dossier EB-2013-0109.

À cet égard, Union a adressé plusieurs demandes de modification à la Commission. Si celles-ci sont acceptées, la tarification ci-dessous sera adoptée pour la période de 6 mois entre le 1^{er} octobre 2013 et le 31 mars 2014.

- Les consommateurs résidentiels de la zone d'opérations sud de Union seraient soumis à un tarif de 3,39 \$ comprenant le tarif de livraison de 1,81 \$ et le tarif de consommation de 1,58 \$.

- Les consommateurs résidentiels de la zone d'opérations nord et est de Union seraient soumis à un crédit de 12,44 \$ comprenant un crédit pour la livraison de 5,89 \$ et un crédit pour le transport du gaz de 6,55 \$.

Comment prendre connaissance de la requête de Union

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page des consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2013-0109 dans la zone « Trouver une requête ». Un exemplaire de la requête peut également être consulté aux bureaux de la Commission, ainsi qu'aux bureaux du requérant à l'adresse suivante ou sur son site Web :

<http://www.uniongas.com/aboutus/regulatory/ratecases.asp>.

Comment participer

Lettres de commentaires

Si vous souhaitez faire part de votre opinion sur l'affaire aux membres de la Commission, vous devez envoyer une lettre de commentaires par écrit à la Commission au plus tard **30 jours** après la publication ou la signification du présent avis. Un exemplaire complet de votre lettre de commentaires, comprenant votre nom, vos coordonnées et le contenu de votre lettre, sera transmis au requérant ainsi qu'au jury de l'audience. Toutes les lettres de commentaires seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission et sur son site Web. Avant de verser les lettres de commentaires au dossier public, la Commission retire toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. celles qui ne sont pas reliées à une entreprise) contenues dans les lettres (c.-à-d. l'adresse, le numéro de télécopieur, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel de la personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu de la lettre de commentaires feront partie du dossier public. Veuillez faire parvenir votre demande au Secrétaire de la Commission à l'adresse ci-dessous et indiquer le numéro de dossier **EB-2013-0109** dans l'en-tête de votre lettre.

Participer en tant qu'observateur

Si vous ne souhaitez pas participer activement à la présente affaire, mais que vous désirez recevoir les documents publiés par la Commission, vous pouvez obtenir le statut d'observateur. Vous devez en présenter la demande auprès de la Commission au plus tard **10 jours** après la publication ou la signification du présent avis. Toutes les demandes d'obtention du statut d'observateur seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation dans les bureaux de la Commission et sur son site Web. Avant de verser les demandes d'obtention du

statut d'observateur au dossier public, la Commission retire toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. celles qui ne sont pas reliées à une entreprise) contenues dans les demandes (c.-à-d. l'adresse, le numéro de télécopieur, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel de la personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu de la demande d'obtention du statut d'observateur feront partie du dossier public.

Participer en tant qu'intervenant

Si vous souhaitez participer activement à l'instance (c.-à-d. présenter des questions, des arguments), vous pouvez demander à obtenir le statut d'intervenant. Pour cela, vous devez en faire la demande auprès de la Commission au plus tard **10 jours** après la publication ou la signification du présent avis. Les directives indiquant comment obtenir le statut d'intervenant sont accessibles sur le site Web de la Commission à l'adresse www.ontarioenergyboard.ca/participate. Tous le contenu des documents que vous déposez auprès de la Commission, notamment votre nom et vos coordonnées, seront versés au dossier public. Ils pourront être consultés aux bureaux de la Commission et sur son site Web. Si vous n'avez pas d'accès internet et que vous souhaitez savoir comment participer à l'audience ou obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec la Commission au 1-888-632-2727.

IMPORTANT

SI, CONFORMÉMENT AU PRÉSENT AVIS, VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE, LA COMMISSION PROCÉDERA SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PLUS D'AVIS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE AFFAIRE.

ADRESSES LA COMMISSION Commission de l'énergie de l'Ontario C.P. 2319 2300, rue Yonge, 27e étage Toronto (Ontario) M4P 1E4 À l'attention de : Secrétaire de la Commission Dépôts : https://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/ Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca Tél. : 1-888-632-6273 (sans frais) Télé. : 416-440-7656	LE REQUÉRANT Union Gas Limited C.P. 2001 50, promenade Keil Nord Chatham (Ontario) N7M 5M1 À l'attention de : Karen Hockin Gestionnaire, Initiatives de réglementation Tél. : 519-436-5473 Télé. : 519-436-4641
---	---

Tous les documents déposés auprès de la Commission doivent citer le numéro de dossier **EB-2013-0109**, être téléchargés sur le portail Web de la Commission à l'adresse <https://www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/>, et consister en deux exemplaires papier et un exemplaire électronique au format PDF permettant la recherche et sans restriction d'accès au contenu. Les documents doivent indiquer

clairement le nom, l'adresse postale et le numéro de téléphone de l'expéditeur ainsi qu'un numéro de télécopieur et une adresse électronique. Veuillez utiliser les règles d'affectation des noms et les normes de présentation des documents précisées dans les directives RESS se trouvant sur le site Web de la Commission à l'adresse www.ontarioenergyboard.ca. Si le portail Web n'est pas disponible, vous pouvez transmettre vos documents par courriel à l'adresse BoardSec@ontarioenergyboard.ca. Ceux qui n'ont pas accès à Internet doivent présenter leurs documents au format PDF ou sur un CD, ainsi que deux exemplaires sur papier. Ceux qui n'ont pas accès à un ordinateur doivent déposer 7 copies papier. Si vous avez déposé vos documents par le biais du portail Web, il n'est pas nécessaire d'envoyer un courriel.

Toutes les parties doivent fournir au gestionnaire de l'affaire, Munir Madhavji, Munir.Madhavji@ontarioenergyboard.ca, un exemplaire électronique de tout commentaire ou toute correspondance concernant l'affaire.

Fait à Toronto, le 6 juin 2013

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission